

**NOTICE DE LA LICENCE AMENAGÉE « MUSIQUE ET MUSICOLOGIE »  
Instrument-Voix  
Année Universitaire 2026-2027**

**OBJECTIFS DE FORMATION**

Le rapprochement des deux établissements permet aux élèves de valider une licence de musicologie tout en continuant leurs études au Conservatoire. Les temps d'enseignement sont partagés entre les deux structures.  
Les étudiants inscrits dans ce parcours reçoivent au Conservatoire l'enseignement artistique spécialisé dès la 1<sup>ère</sup> année de licence.

**REUNION D'INFORMATION**

Au Conservatoire : **le mardi 13 janvier 2026 à 18h.**

**CANDIDATURE POUR LES EPREUVES D'ADMISSION AU CRR**  
(Seuls les dossiers complets seront pris en compte)

**Au conservatoire :** Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site du Conservatoire ([www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr)) et retournés entre le 15 décembre 2025 et le 20 janvier 2026 par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

**Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.**

**ÉPREUVES D'ADMISSION**

(Seuls les candidats ayant renvoyé leur dossier de candidature complet pourront être auditionnés)

La licence aménagée est accessible aux candidats ayant un niveau minimum :

- de second cycle de conservatoire pour les chanteurs,
- de fin de 2<sup>e</sup> cycle de conservatoire (env. 8 années de pratique assidue) pour les instruments classiques,
- pour le jazz, niveau minimum requis : 2<sup>ème</sup> cycle d'école de musique ou conservatoire (3 à 5 ans de pratique régulière).

et

- titulaires d'un baccalauréat ou équivalent pour tous. Un niveau minimum B2 de langue française est exigé.

Les dossiers complets seront étudiés par une commission. Les candidats seront informés par mail à compter de début février de leur autorisation ou non à présenter le concours.

### **Épreuves d'admission :**

Les épreuves sont constituées :

- d'un test de Formation Musicale (ou harmonie et culture pour le jazz).
- d'une mise en situation de la discipline dominante
- d'un entretien avec le jury

**Mises en situation :** du jeudi 5 au vendredi 6 mars 2026 au Conservatoire.

### Voix et instruments classiques :

- **Épreuve vocale ou instrumentale :** Le programme instrumental ou vocal est libre (2 pièces de caractère différent pour une durée maximale de 5 à 10 minutes, installation comprise). Le candidat devra impérativement préciser son programme sur le dossier d'inscription et joindre la partition pour piano le cas échéant. Il peut venir avec son propre accompagnateur, dans ce cas, aucune répétition ne sera organisée par le Conservatoire.
- **Test de Formation Musicale (FM)** : ce test est à difficulté progressive.
- **Entretien avec le candidat**

### Instruments Jazz :

**Recrutement ouvert uniquement pour la contrebasse/basse, cuivres, cordes, guitare**

**Concours fermés pour les disciplines jazz suivantes : bois, batterie, jazz vocal, claviers**

- **Épreuve Instrumentale**
  - Le candidat travaille en amont les 3 standards, 1 seul sera tiré au sort le jour de l'épreuve par le jury
  - Il/elle est accompagné par une section rythmique du conservatoire.
  - Il n'y a pas de répétition avec les accompagnateurs.
  - L'épreuve instrumentale est suivie d'un entretien avec le jury.
  - Il/elle joue de mémoire, sans partitions.
  - Il/elle respecte les tempi et styles indiqués sur les partitions mises à disposition.

L'étudiant doit préciser si nécessaire ses besoins matériels au Conservatoire (ampli, basse, batterie...) dans son dossier de candidature.

- **Test d'harmonie jazz** : ce test est à difficulté progressive
- **Entretien avec le candidat**

### Liste des standards imposés en jazz :

- Change of pace (T. Harrel)
- Sunshower (K. Barron)
- Three little words (H. Ruby)

**Les partitions des morceaux imposés en jazz seront adressées par mail aux candidats autorisés à présenter le concours.**

Les candidats ne recevront pas de convocation individuelle.

La date et les horaires de passage seront mis en ligne sur le site du Conservatoire (lien se trouvant sur la page d'accueil du site) 1 semaine avant les mises en situation.

En cas d'absence, pas de report d'épreuve possible.

L'absence à l'une des mises en situation (instrument ou voix, FM ou harmonie, entretien) annule de fait la candidature.

## ADMISSION

La liste des candidats **sélectionnés par le Conservatoire** est communiquée à l'Université Lyon 2 en vue de **l'admission définitive**.

**POUR S'INSCRIRE : l'inscription se fait à la fois à l'Université ET au Conservatoire**

- **À l'Université :**

Entrée en Licence 1 : prendre impérativement contact avec l'Université. Si vous êtes futur bachelier 2026, titulaire d'un baccalauréat français ou équivalent, vous devez obligatoirement vous préinscrire sur « parcours sup ». Se renseigner sur le site de <https://www.parcousup.gouv.fr/>

Entrée en Licence 2 et 3 : Préinscription via la plateforme Ecandidat de l'université :

<https://ecandidat.univ-lyon2.fr/>

Pour les étudiants déjà inscrits dans un parcours musicologie à Lyon 2 cette année, la demande d'inscription se fait directement auprès du bureau de scolarité de musicologie.

- **Au Conservatoire :**

Les candidats admis recevront un email de nos services indiquant la procédure de confirmation d'inscription à suivre obligatoirement.

**Droits d'inscription :**

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès des services de la scolarité des deux établissements selon les calendriers définis :

1. Inscription à l'université
2. Inscription au Conservatoire avec justificatif d'inscription de l'université.

## CAS DU DOUBLE PARCOURS

Les étudiants admis en Licence qui souhaitent obtenir les deux diplômes délivrés à la fois par l'Université et le Conservatoire (Licence + DEM ou Licence + CEM) doivent réussir l'entrée aux concours d'entrée correspondants du Conservatoire, à savoir l'entrée en 3<sup>e</sup> cycle personnalisé pour le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ou l'entrée en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) ou équivalent à venir.

L'obtention de ces diplômes du Conservatoire (CEM-DEM) est indépendante de l'inscription en Licence. Chaque diplôme est soumis au règlement des études de chaque établissement.

## FIN DES ÉTUDES

Pour les étudiants inscrits uniquement en licence aménagée, toute démission de la licence entraînera automatiquement la fin de l'ensemble de la formation au Conservatoire comme à l'Université.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux des cours :

- **Université Lyon 2 :**

Campus Rachais, 3 rue Rachais, 69003 Lyon

Campus Porte des Alpes, 5 avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron Cedex

Campus Berges du Rhône, 86 Rue Pasteur, 69007 Lyon

- **Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :**

4 Montée Cardinal Decourtray, 69005 Lyon

Antenne de la Guillotière, 1 rue Pierre Bourdan 69003 Lyon

Sites Internet :

- [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)
- [www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr)

## SUIVI DES ÉTUDIANTS

### COORDINATION PEDAGOGIQUE :

- A l'Université : Jérôme ROSSI jusqu'à juin 2026
- Au Conservatoire : Danaé RONCK

### RESPONSABLES ADMINISTRATIFS :

- A l'Université : Aurélie RIBOT
- Au Conservatoire : Matthieu DULONG et Valérie GROSJEAN